

RCS : RENNES Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 02297 Numéro SIREN : 824 394 183 Nom ou dénomination : A.S HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 01/07/2022 sous le numéro de dépôt 9625

A.S HOLDING

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

BILAN ACTIF

Présenté en Euros

DÉPÔT DU

01 JUIN 2022

page 2

TRIBUNAL DE COMMERCE

4625

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)						
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	285		285	92,83	231	85,24
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	22		22	7,17	39	14,39
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	307		307	100,00	271	100,00
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	307		307	100,00	271	100,00

A.S HOLDING

46 Rue de Bédée

35137 PLEUMELEUC

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 3 000)	3 000	977,20	3 000	N/S
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-4 458	N/S	-3 850	N/S
Résultat de l'exercice	-467	-152,11	-608	-224,34
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	-1 926	-627,35	-1 458	-538,00
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	669	217,92	489	180,44
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 564	509,45	1 240	457,56
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	2 233	727,36	1 729	638,01
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	307	100,00	271	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Ventes de marchandises Production vendue biens Production vendue services										
Chiffres d'Affaires Nets										
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges Autres produits										
Total des produits d'exploitation (I)										
Achats de marchandises (y compris droits de douane) Variation de stock (marchandises) Achats de matières premières et autres approvisionnements Variation de stock (matières premières et autres approv.) Autres achats et charges externes Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales Dotations aux amortissements sur immobilisations Dotations aux provisions sur immobilisations Dotations aux provisions sur actif circulant Dotations aux provisions pour risques et charges Autres charges										
Total des charges d'exploitation (II)										
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)										
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun Bénéfice attribué ou perte transférée (III) Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)										
Produits financiers de participations Produits des autres valeurs mobilières et créances Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement										
Total des produits financiers (V)										
Dotations financières aux amortissements et provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements										
Total des charges financières (VI)										
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)										
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)										

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges Total des produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions Total des charges exceptionnelles (VIII) RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)						
Participation des salariés (IX) Impôts sur les bénéfices (X) Total des Produits (I+III+V+VII) Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X) RÉSULTAT NET	467 -467 <i>Perte</i>		608 -608 <i>Perte</i>		-141 141	-23,18 23,19
Dont Crédit-bail mobilier Dont Crédit-bail immobilier						

①

BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2022

Désignation de l'entreprise : <u>A.S HOLDING</u>		1 2			
Adresse de l'entreprise <u>46 Rue de Bédée 35137 PLEUMELEUC</u>		Durée de l'exercice précédent * 1 2			
Numéro SIRET * 8 2 4 3 9 4 1 8 3 0 0 0 1 9		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 1			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC		
		Frais de développement * CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG		
		Fonds commercial (1) AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO		
		Constructions AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles AT	AU		
		Immobilisations en cours AV	AW		
		Avances et acomptes AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT		
		Autres participations CU	CV		
		Créances rattachées à des participations BB	BC		
		Autres titres immobilisés BD	BE		
Prêts BF		BG			
Autres immobilisations financières * BH		BI			
TOTAL (II) BJ		BK			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM		
		En cours de production de biens BN	BO		
		En cours de production de services BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis BR	BS		
		Marchandises BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY		
		Autres créances (3) BZ	285 CA	285	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	
Comptes de régularisation	Disponibilités CF	22 CG	22		
	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI			
	TOTAL (III) CJ	307 CK	307		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW				
	Primes de remboursement des obligations (V) CM				
	Écarts de conversion actif * (VI) CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		307	1A	307	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobilsations :		Stocks :	Créances :

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **A . S . HOLDING**

Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....3 000...)	DA	3 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	(4 458)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(467)
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (II)	DL	(1 926)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (III)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	669
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 564
	Dettes fiscales et sociales	DY	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	2 233
	Écarts de conversion passif * (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	307
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	{ Écart de réévaluation libre	1D	
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 233
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		A, S HOLDING				Néant ☐ *	
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue	biens * services *	FD		FE		
			FG		FH		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK		FL	
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	
	Salaires et traitements *					FY	
	Charges sociales (10)					FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *			GA	
			- dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD
	Autres charges (12)					GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A. S. HOLDING		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH		
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	467	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)				HN	(467)	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *		HP	
			– Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9		
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise A.S. HOLDING										Néant ☒			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
						2		3		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Dont Composants	M2			KP		KQ		KR		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3			KS		KT		KU		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV		KW		KX		
		Matériel de transport *					KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB		LC		LD		
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN		LO		LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U		8V		8W	
		Autres titres immobilisés						1P		1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières						1T		1U		1V			
TOTAL IV						LQ		LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								ØG		ØH		ØJ	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
				1		2		3		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW		1X		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agents et am. des constructions			IS		MG		MH		MI		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML		
		Inst. gales, agents, aménagements divers			IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier			IW		MS		MT		MU		
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF			
TOTAL III				IY		NG		NH		NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations				1Ø		ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés				11		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				12		2E		2F		2G		
	TOTAL IV				13		NJ		NK		2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						14		ØK		ØL		ØM	

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 1

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : A. S. HOLDING

Néant ☒ *

CADRE A

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A.S HOLDING

Néant ☒ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développements		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PI		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN		ØP		ØQ		ØR	

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL			NM			NO
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW						
Total général non venant (NS + NT + NU)			NY	Total général non venant (NW - NY)		NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2017

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>A . S HOLDING</u>							Néant ☒		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		02		03		04		05	
		9U		9V		9W		9X	
		06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE		UF						
	UG		UH						
	UJ		UK						

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 202

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : <u>A.S HOLDING</u>										Néant ☐ *			
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières			UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA									
	Autres créances clients			UX									
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * UO)			ZI									
	Personnel et comptes rattachés			UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	285		285						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN									
		Divers		VP									
	Groupe et associés (2)			VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR									
	Charges constatées d'avance			VS									
	TOTAUX			VT	285	VU	285	VV					
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD									
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF								
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligataires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG										
	à plus d'1 an à l'origine		VH										
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A										
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	1 564		1 564							
Personnel et comptes rattachés			8C										
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D										
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E										
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW										
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ										
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J										
Groupe et associés (2)			VI	669		669							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K										
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ										
Produits constatés d'avance			8L										
TOTAUX			VY	2 233	VZ	2 233							
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Désignation de l'entreprise A.S HOLDING			Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐ *	Exercice clos le : 31/12/2021		
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX			
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)				I8		
			- imposées au taux de 0 %				ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme				WN		
						- Plus-values soumises au régime des fusions		WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW		
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
							TOTAL I	WR	
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV		
			- imposées au taux de 0 %				WH		
			- imposées au taux de 19 %				WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs				XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A			
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)						ZX			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *						ZY		
	Majoration d'amortissement *						XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 septies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)	L5		
		Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies A)	QV	Société investissements immobiliers cotées (art. 208 C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 septies)	PA		
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 septies C)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F	Zone franche d'activité NC (art. 44 quaterdecies)	XC			
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septies)	PB			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 Aaai)	X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduire (art. 39 duodécies E)	YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 Aaai C)	YC			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 Aaai A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 Aaai B)	YB	créance dégagee par le report en arrière de déficit	ZI			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 Aaai D)	YD	dont déduction exceptionnelle (art. 39 duodécies F)	YI	dont déduction exceptionnelle (art. 39 duodécies G)	YL			
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II	XH	467
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XI			
				déficit (II moins I)				XJ	467
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN		XO	467

Désignation de l'entreprise A . S HOLDING				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	4 458	
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6	4 458	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ	4 67	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	4 926	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI*			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
			8X	8Y	
			8Z	9A	
			9B	9C	
Provisions pour dépréciation *					
			9D	9E	
			9F	9G	
			9H	9J	
Charges à payer					
			9K	9L	
			9M	9N	
			9P	9R	
			9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A-2 :			▼ ligne W1		▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>A.S. HOLDING</u>										Néant ☐ *										
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(3 850)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	– Réserves légales	ZB													
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(608)		– Autres réserves	ZD														
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE														
					Autres répartitions	ZF														
	TOTAL I	ØF	(4 458)		Report à nouveau	ZG	(4 458)													
								TOTAL II	ZH	(4 458)										
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :										
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)						J7		YQ											
	– Engagements de crédit-bail immobilier								YR											
	– Effets portés à l'escompte et non échus								YS											
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance								YT											
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)						J8		XQ											
	– Personnel extérieur à l'entreprise								YU											
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	270										
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV											
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)						ES		ST	197										
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	467										
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE								YW											
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)						ZS		9Z											
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								YX											
TVA	– Montant de la TVA collectée								YY											
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ											
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *								ØB											
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								ØS											
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK			%										
	– Numéro de centre agréé *				XP															
	– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)																			
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG													
RÉGIME DE GROUPE *	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH													
	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL											
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC												
	Groupe: résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO											
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF												
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH		N° SIRET de la société mère du groupe				JJ										

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : A.S. HOLDING

Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

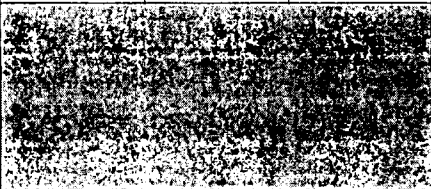
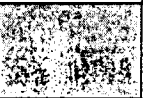
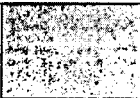
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxables à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

SAGE Experts-comptables Janvier 2022 : Etat préparatoire.

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						

CADRE A plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⁽⁹⁾

CADRE B plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⁽¹⁰⁾

CADRE C autres plus-values taxable à 19 % ⁽¹¹⁾

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 F du CGI.

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : A.S. HOLDING

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 %	
② Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>seu</i> 0 bis du CGI) ①.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>seu</i> 0 du CGI) ①.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H
		À 19 %, ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des Impôts)

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 202

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>A.S. HOLDING</u>				Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: A. S. HOLDING										Néant ☒	
Exercice ouvert le: 01012021 et clos le: 31122021						Données en nombre de mois		1	2		
DÉCLARATION DES EFFECTIFS											
Effectif moyen du personnel * :								YP			
Dont apprentis								YF			
Dont handicapés								YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale								RL			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE											
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								OA			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées								OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges								OT			
TOTAL 1								OX			
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								OH			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								OE			
Subventions d'exploitation reçues								OF			
Variation positive des stocks								OD			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								XT			
TOTAL 2								OM			
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾											
Achats								ON			
Variation négative des stocks								OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								OR			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								OW			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								OY			
TOTAL 3								OJ			
IV - Valeur ajoutée produite											
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)								OG			
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)								SA			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE											
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				EV							
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX		Effectifs au sens de la CVAE *				EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										HX	
Période de référence				GY		/		/			
Date de cessation				HR		/		/			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.
Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2022

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122021

N° SIRET 82439418300019

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A.S. HOLDING

ADRESSE (voie) 46 Rue de Bédée

CODE POSTAL 35137 VILLE PLEUMELEUC

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 300

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique LABORDE Prénom(s) Alain

Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 150

Naissance: Date 09/07/1960 N° Département 64 Commune BUZIET Pays

Adresse : N° 46 Voie Rue de Bédée

Code Postal 35137 Commune PLEUMELEUC Pays

Titre (2) Mme Nom patronymique PRESCHOUX Prénom(s) Sylvie

Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 150

Naissance: Date 25/03/1972 N° Département 35 Commune Combourg Pays

Adresse : N° 46 Voie Rue de Bédée

Code Postal 35137 Commune PLEUMELEUC Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2022

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 31122021

N° SIRET 82439418300019

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A.S HOLDING

ADRESSE (voie) 46 Rue de Bédée

CODE POSTAL 35137

VILLE

PLEUMELEUC

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2022 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

A l'attention de :

Ville de SAINT GREGOIRE
 HOTEL DE VILLE
 BP 96232
 35762 SAINT GREGOIRE Cedex

SITUATION DE TRAVAUX N° 4

Objet : REQUALIFICATION DU STADE YVES LE MINOUX - SAINT GREGOIRE

Numéro de SITUATION	Date	Conditions de règlement
4	vendredi 24 juin 2022	30 jours Fin de Mois

Désignation	Montant du Marché	% du/des Mois précédent	% du Mois en cours	% cumulé	Montant HT des Travaux effectués
Lieu d'exécution : SAINT GREGOIRE					
LOT N° 1 - DEMOLITION DES BATIMENTS					
Installation de chantier	1 700,00 €	100%		100%	1 700,00 €
Réalisation d'un constat par huissier	800,00 €	50%	50%	100%	800,00 €
Neutralisation des réseaux des deux bâtiments	400,00 €	100%		100%	400,00 €
Purge des réseaux enterrés au droit des bâtiments à démolir	370,00 €		100%	100%	370,00 €
Désamiantage des bâtiments avant démolition (toiture + plfd cuisine SDB-WC)	24 790,00 €	90%	10%	100%	24 790,00 €
Dépose en démolition des trois batiments (guérite d'entrée, maison du foot et maison du gardien) existants y compris évacuation des matériaux en décharge agréée	24 800,00 €	40%	60%	100%	24 800,00 €
Remblaiement en matériau d'apport sain jusqu'au niveau du fond de forme	2 520,00 €		100%	100%	2 520,00 €
Fourniture des plans de recollement et du DOE en 4 exemplaires y compris dossier d'homologation et mesurage	1 100,00 €		50%	50%	550,00 €
AVENANT AU MARCHÉ	10 260,00 €			0%	- €

Sous Total HT

55 930,00 €

Déduction de la situation Prédente HT

34 731,00 €

Total HT Situation N° 3

21 199,00 €

Montant TVA 20 %

4 239,80 €

Montant Total TTC A REGLER

25 438,80 €

Siège Social : 46 rue de Bédée - 35137 PLEUMELEUC Tél : 02.99.61.08.58 E-mail : sylgilles@gmail.com
 SAS - RCS RENNES 752 417 717 - SIRET : 752 417 717 00028 - Code APE : 4311Z N° TVA intra : FR 16 752417717
 Second Etablissement : ZA La Forêt - 5 allée de l'Europe - 44380 BOUAYE E-mail : gmabo.sdigc@gmail.com
 Domiciliation Bancaire : BNP PARIBAS RENNES IBAN : FR76 3000 4030 7400 0100 1991 104 BIC : BNPAFRPPXXX

A.S HOLDING

SAS au capital de 3 000,00 €uros

Siège social : 46 rue de Bédée – 35137 PLEUMELEUC

R.C.S : 824 394 183 RENNES

S.A.S. au capital de 3 000,00 €uros

Rapport de gestion sur les opérations **de l'exercice clos le 31/12/2021** **du 01/01/2021 au 31/12/2021**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31/12/21 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de 0 Euros.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 467.00 Euros pour l'exercice.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à 467.00 Euros au 31/12/2021.
- Les impôts et taxes ressortent à 0 Euros au 31/12/2021.
- Les salaires et traitements ressortent à 0 Euros au 31/12/2021, et les charges sociales correspondent à 0 Euros au 31/12/2021.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à 0 Euros au 31/12/2021.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à 0 Euros.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts et amortissement, notre résultat net se solde par une perte de -467.00 Euros.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun évènement important n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre Société ne procède pas à des travaux de recherche et de développement

ACTIVITES DES FILIALES

Nous ne détenons aucune filiale, ni aucune société contrôlée.

PRISE DE PARTICIPATIONS

Nous vous indiquons que nous n'avons pris aucune participation, ni aucune prise de contrôle directe ou indirecte de société au cours de l'exercice écoulé.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021.

Bilan :

A l'actif :

- Les valeurs immobilisées brutes sont de 0 Euros, les amortissements et provisions correspondants de 0 Euros, soit un montant net de 0 Euros.

Au passif :

- Les capitaux propres s'élèvent à -1 926.00 Euros.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à 0 Euros au 31/12/2021.

Le résultat d'exploitation s'établit à – 467.00 Euros.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe « Activité de la Société ».

Résultats – Affectation :

L'exercice clos le 31/12/2021 fait ressortir une perte de -467.00 Euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante

- Au poste du bilan intitulé « report à nouveau débiteur », pour un montant de -467.00 Euros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTION REGLEMENTEES

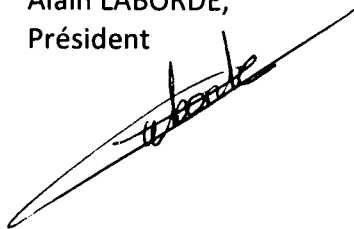
Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément pour l'exercice écoulé.

Fait à Pleumeleuc,

Le 28 Juin 2022

Alain LABORDE,
Président



AS HOLDING

S.A.S. au capital de 3 000,00 €uros

Siège social : 46 rue de Bédée – 35137 PLEUMELEUC

R.C.S : 824 394 203 RENNES

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE **ORDINAIRE ANNUELLE DU 28/06/2022**

Le 28/06/2022,
A 18 heures,

Monsieur Alain LABORDE, détenant 150 actions,
Madame PRESCHOUX, détenant 150 actions,

Associés de la société «AS HOLDING », se sont réunis en Assemblées Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Alain Laborde, préside la séance en qualité de Président détenant le plus d'actions.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des actions composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés),
- Le rapport de gestion,
- L'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2021,
- Le texte des projets de résolutions.

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021, et affectation des résultats,
- Approbation de ces conventions,
- Questions diverses (art.R223-20, al.2)

Le Président donne lecture :

- Du rapport de gestion,
- Du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n°1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/21 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/21 lesquels font apparaître une perte de 608.00 €uros.

Nous décidons d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 467.00 €uros de la manière suivante :

Origine : - Résultat déficitaire de l'exercice : 467.00 €uros
Affectation de la perte en report à nouveau débiteur

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°2

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 faisant ressortir une perte de 467.00 €uros.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°3

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre Monsieur Alain LABORDE et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°4

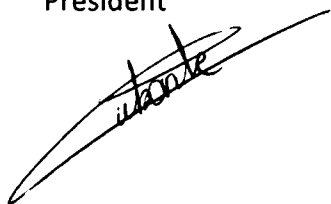
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

Alain LABORDE
Président



Sylvie PRESCHOUX
Directeur Général



A.S HOLDING

SAS au capital de 3 000,00 €uros

Siège social : 46 rue de Bédée – 35137 PLEUMELEUC

R.C.S : 824 394 183 RENNES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28/06/2022 **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2021**

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2020 faisant ressortir une perte de -467.00 €uros.

L'assemblée décide d'affecter le résultat de – 467.00 €uros de la façon suivante :

- Au poste du bilan intitulé « report à nouveau débiteur ».....- 467.00€uros

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre de cet exercice.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Alain LABORDE, Président

